

---

# Le BILAN DE SOINS INFIRMIERS (BSI)

## Expérimentation du dispositif BSI

A la suite des observations des référents CPAM/ELSM du 10 février **les dates indiquées sont susceptibles d'être modifiées**  
(en attente du retour des estimations des durées jugées nécessaires par les CPAM/ELSM pour les 2 phases :  
recrutement des IDEL et saisie des BSI de l'expérimentation)

# Expérimentation du dispositif BSI : support d'évaluation BSI et sa synthèse

---

- Un **support d'évaluation\***, commun, structuré et dématérialisé **rempli en ligne** par l'infirmier (en 1 ou plusieurs temps) sur le téléservice espace pro :
  - contient l'ensemble des **diagnostics et interventions infirmiers**, par type de soins : soins de base, relationnels, éducatifs, techniques...
  - permet d'**établir un plan de soins infirmiers personnalisé** en cochant/saisissant les items proposés
  - comporte **3 volets** : **administratif, médical** (notamment diagnostics et interventions infirmiers), et **plan de soins infirmiers/facturation du BSI et des soins infirmiers**
- Une **synthèse également dématérialisée** générée automatiquement par l'outil selon un plan structuré à partir des seuls items saisis par l'infirmier dans le support BSI

*\*Elaboré conjointement avec vos représentants professionnels à partir de référentiels validés (PRN, SIIPS, NANDA), en poursuivant 2 objectifs :*

- *améliorer la qualité de l'évaluation et faciliter la coordination des soins*
- *simplifier et dématérialiser le dispositif BSI*

*Le BSI a vocation à terme à remplacer à terme l'actuelle démarche de soins infirmiers (DSI)*

–

## Expérimentation du dispositif BSI : échanges de la synthèse

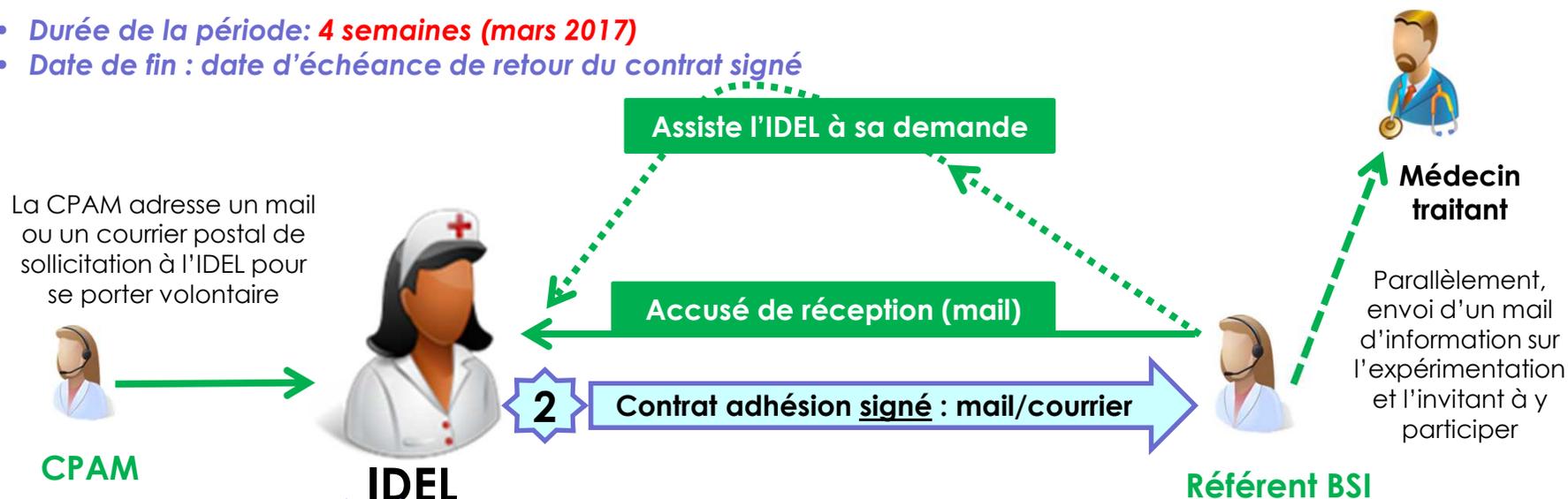
---

- Les **échanges de la synthèse** entre l'infirmier et le médecin traitant se font exclusivement **par messagerie de santé compatible avec l'espace de confiance MSSanté\*** :
  - Envoi de la synthèse par l'infirmier au médecin traitant pour avis sur le plan de soins infirmiers proposé
    - ⇒ début ou poursuite des soins infirmiers selon le plan de soins proposé
  - Réponse du médecin sur le plan de soins infirmiers (dans un délai de 5 jours)
    - ⇒ poursuite ou modification du plan de soins selon les observations du médecin traitant
- A la clôture du BSI par l'infirmier, le bilan devient accessible au service médical.
  - ⇒ À titre dérogatoire, pas de procédure d'accord préalable dans le cadre de l'expérimentation

*\*MSSanté est un système de messageries électroniques réservé aux professionnels de santé, constituant un « espace de confiance MSSanté » qui permet de sécuriser les échanges email entre professionnels de santé et de protéger leur responsabilité*

# Expérimentation du BSI - 1<sup>er</sup> temps : l'infirmier se porte volontaire

- **Durée de la période: 4 semaines (mars 2017)**
- **Date de fin : date d'échéance de retour du contrat signé**



Site Ameli de la CPAM : chemin  
Ameli.fr>Professionnels de santé  
>Infirmier>Votre caisse>En ce moment  
>Expérimentation BSI

## Avant la date d'échéance de retour des contrats d'adhésion

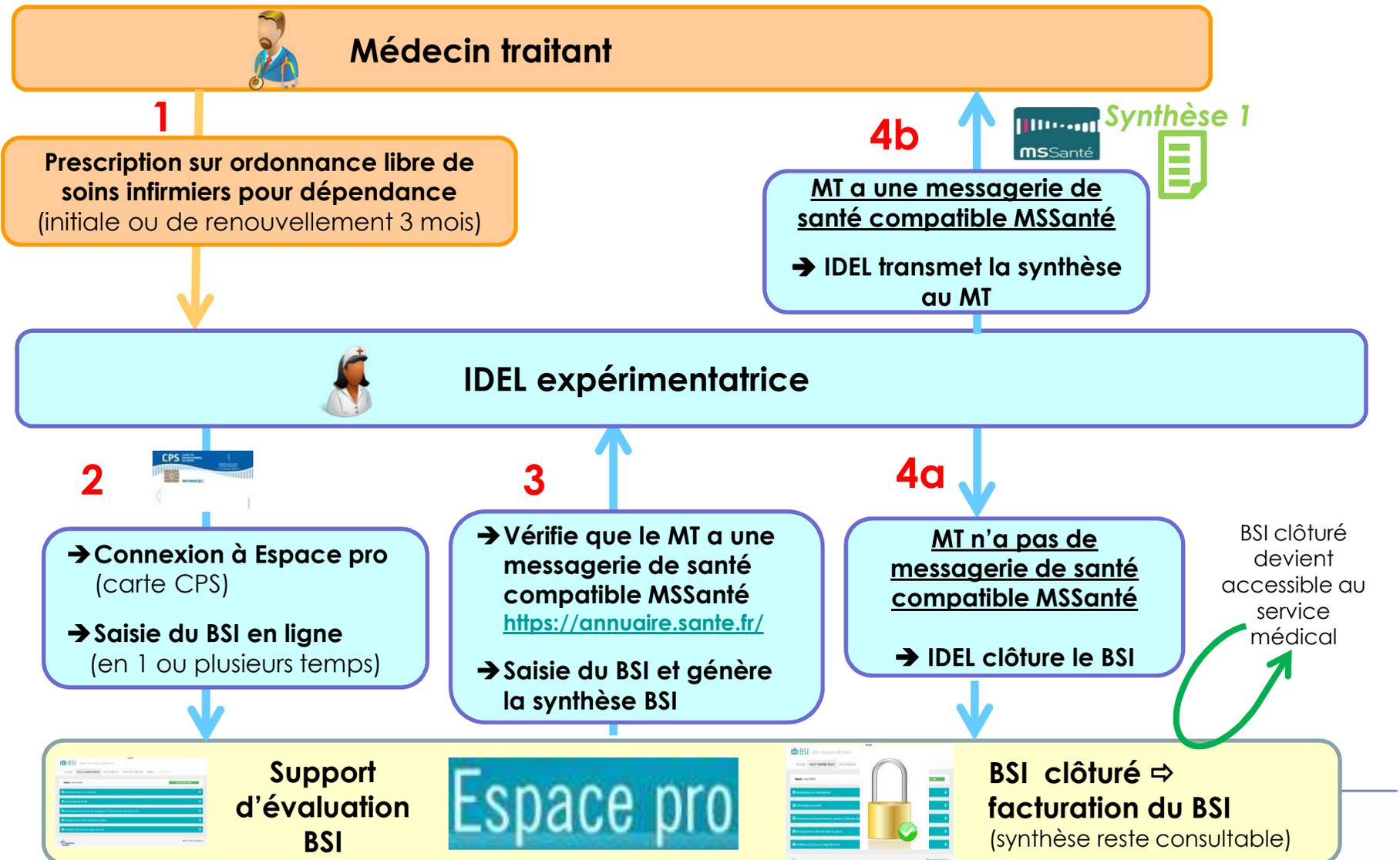
- **Retourne le contrat d'adhésion signé**
- **S'inscrit sur une messagerie compatible MSSanté**
- **Communique le nb de ses patients qui feront l'objet d'un BSI durant l'expérimentation**

(Mail : nb de patients sélectionnés pour un BSI + Nom – prénom - n° AM de l'IDEL)

**Mail de l'IDEL**  
L'adresse du référent BSI  
Figure dans le mail/courrier postal adressé à l'IDEL ou sur site Ameli de la CPAM

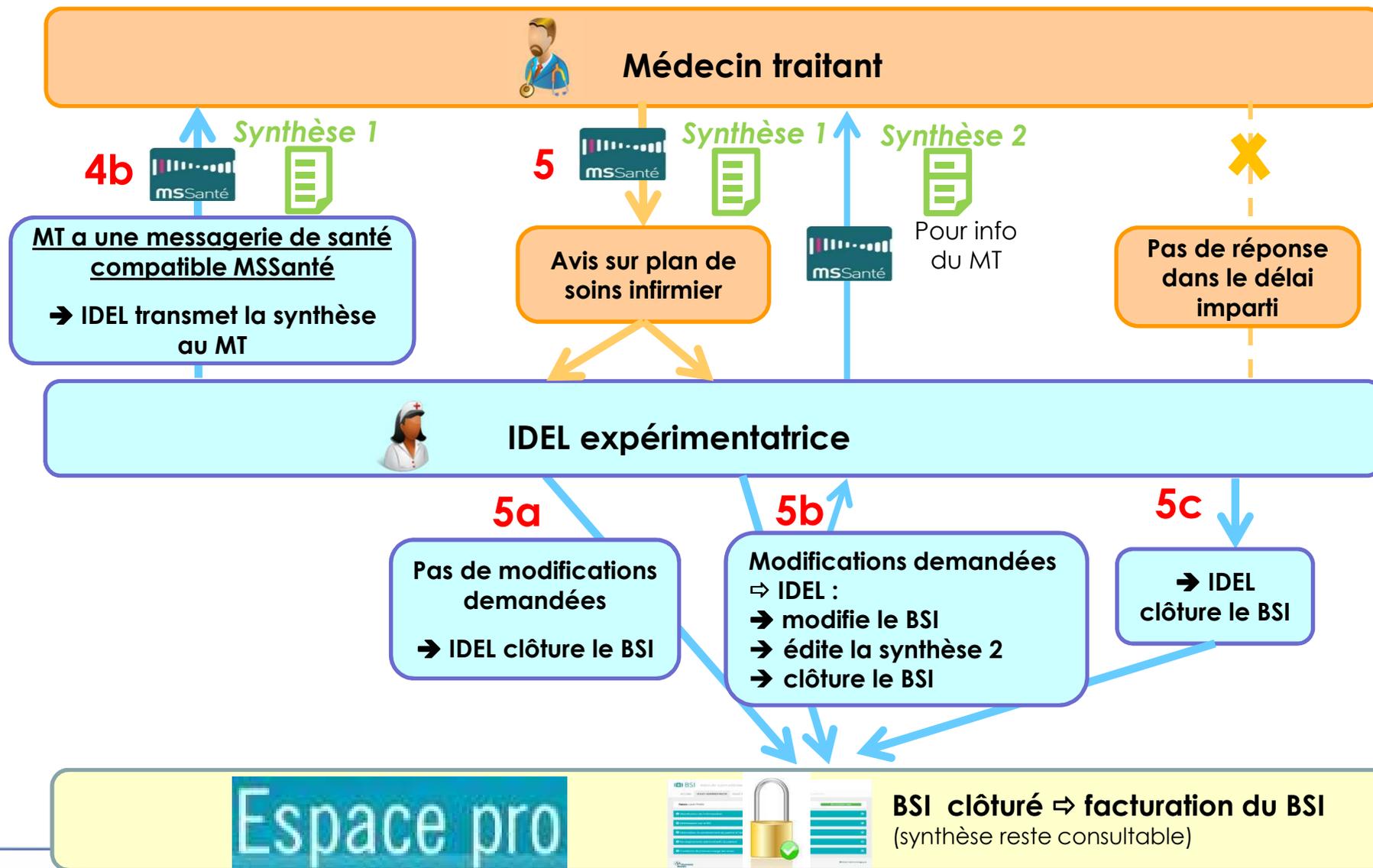
# Expérimentation du BSI - 2<sup>e</sup> temps : l'infirmier remplit le BSI et génère la synthèse

Durée de l'expérimentation : 6 semaines (avril- mi mai 2017) - Date de fin : date limite de clôture des BSI

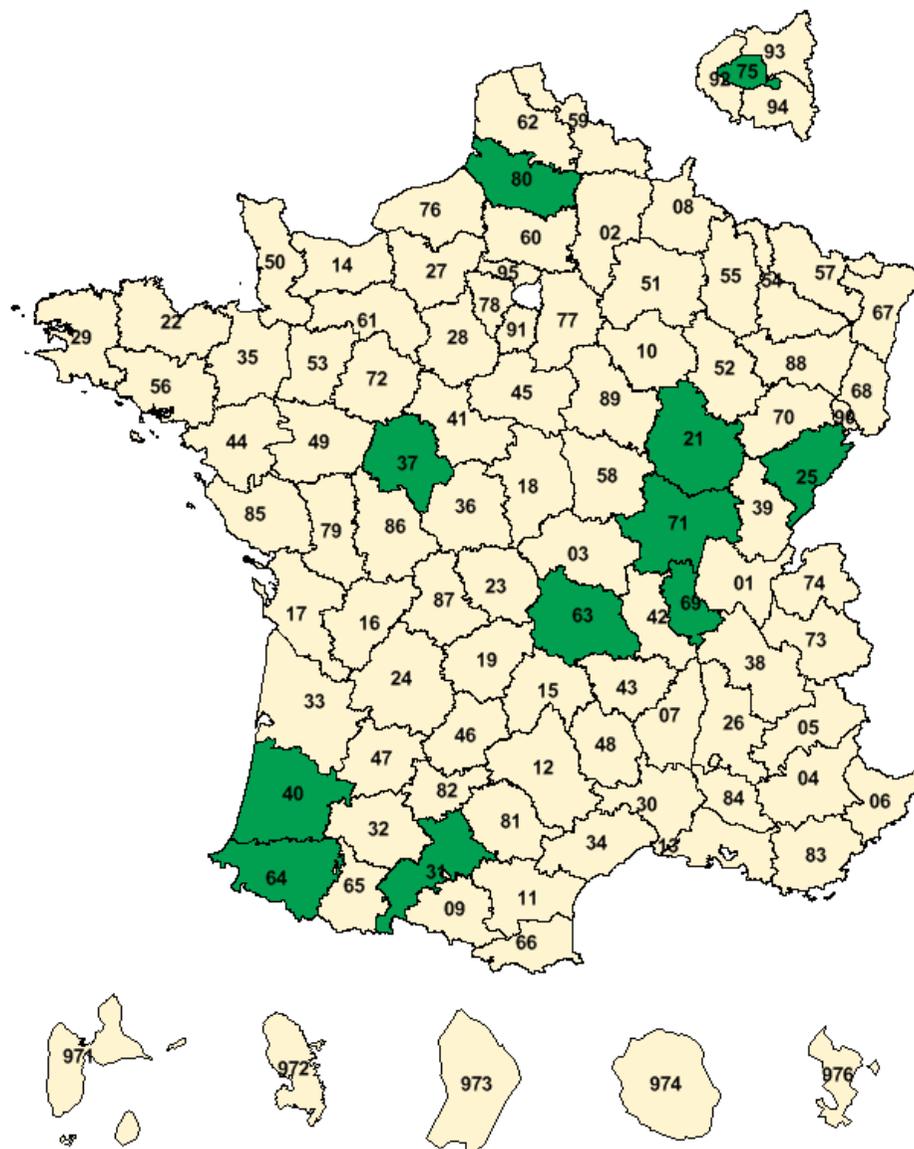


# Expérimentation du BSI – 3<sup>e</sup> temps : Echanges, gestion de l'avis du médecin traitant et clôture du BSI

Durée globale de l'étape expérimentation : 6 semaines (avril- mi mai 2017) - Date de fin : date limite de clôture des BSI



# Expérimentation BSI - 12 Caisses expérimentatrices



11 Départements  
(12 CPAM) participant à  
l'expérimentation BSI

- Côte d'Or (21)
- Doubs (25)
- Haute-Garonne (31)
- Indre-et-Loire (37)
- Landes (40)
- Puy-de-Dôme (63)
- Pyrénées-Atlantiques (64)
- Rhône (69)
- Saône-et-Loire (71)
- Paris (75)
- Somme (80)